

Prêt hypothécaire HYPOSAFE

Hypothèque et couverture d'assurance sous le même toit !

Le prêt hypothécaire Hyposafe est une nouvelle forme d'hypothèque incluant une couverture d'assurance « risque décès » garantissant le 2^e rang de votre prêt.

Si vous utilisez vos avoirs LPP pour acquérir un bien immobilier, la BCN vous recommande de conclure une assurance « risque décès ». Grâce à notre produit exclusif Hyposafe, nous vous proposons ces deux produits sous forme de package.

Exemple de couverture d'assurance		
Prix d'achat (CHF)	800'000	100%
Fonds propres	160'000	20%
<i>dont: Libération LPP</i>	<i>80'000</i>	<i>10%</i>
<i>Liquidités</i>	<i>80'000</i>	<i>10%</i>
Hypothèque	640'000	80%
1 ^{er} rang	520'000	65%
2 ^e rang (montant couvert)	120'000	15%

A qui s'adresse-t-il ?

Le prêt hypothécaire Hyposafe est soumis à des conditions particulières :

- Réservé aux nouvelles affaires hypothécaires uniquement.
- Financement d'une résidence principale (maison familiale ou appartement PPE).
- Dans le cas d'une acquisition nécessitant la libération ou le nantissement des avoirs du 2^e pilier (LPP).
- Pour les acquéreurs âgés de moins de 55 ans (la couverture d'assurance s'éteint dès le jour du 60^e anniversaire).

Descriptif détaillé du produit

- Il est possible d'assurer jusqu'à deux personnes au maximum, en fonction des besoins.
- La couverture d'assurance débute le jour du décaissement des fonds et, en cas de décès, le montant de la prestation d'assurance amortira directement le 2^e rang de votre hypothèque.
- La suppression de la couverture d'assurance intervient en cas de vente du bien immobilier et/ou résiliation/échéance du contrat hypothécaire.

Vos avantages

- Primes avantageuses grâce au contrat collectif d'assurance.
- Sécurité financière pour vos héritiers
- Conclusion simplifiée du contrat d'assurance.
- Garantie de prime de 10 ans